

### Renseignements et inscription CESU 67

10 rue Hannah ARENDT  
67200 Strasbourg  
[cesu67@chru-strasbourg.fr](mailto:cesu67@chru-strasbourg.fr)

☎ : 03 69 55 31 10  
☎ : 03 69 55 32 21

Pour les personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le référent handicap pour s'assurer de l'adaptation des conditions de formation à vos besoins

Contact référent handicap :  
[Mission.handicap@chru-strasbourg.fr](mailto:Mission.handicap@chru-strasbourg.fr)

**DATADOCK : DD 0007359**  
**Organisme formation : HUS**  
**Enregistré : 4267P003067**

**Durée de la formation :**  
2 jours soit 14 heures

**Horaires :** 9h 12h30

**Dates :**

Sur demande

**Date limite d'inscription :**  
1 mois avant le début de la formation

### Coût de la formation :

Tarif individuel : 355 €

Possibilité de restauration sur place  
Une convention sera établie avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

8 à 12 personnes par groupe



20 formés en 2022



99% de satisfaction

### Objectifs pédagogiques

- Connaître l'organisation des secours et l'aide médicale urgente (AMU) dans les différents types d'évènements (catastrophe, attentats, évènement à fort retentissement psychologique collectif, etc.) et l'organisation de la réponse à l'urgence médico-psychologique
- Connaître le stress et la pathologie psycho traumatique
- Savoir intervenir en tant que professionnel de la CUMP en immédiat et en post-immédiat en s'intégrant dans le dispositif d'urgence médico-psychologique mis en œuvre
- Savoir prendre en charge les victimes, les familles et les proches dès la survenue de l'évènement
- Savoir les orienter et être en lien avec les autres professionnels concernés
- Savoir où et quand intervenir en fonction de la spécificité des risques (NRBC-E) et le retentissement des pathologies et des soins requis sur les victimes
- Savoir assurer la traçabilité des patients (SINUS /SIVIC) et connaître les principes d'identito-vigilance
- Connaître les principes de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès

*Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence*

### Personnels concernés

Personnels et professionnels de santé des CUMP

### Prérequis

Etre titulaire de l'AFGSU 1 ou 2 ou du recyclage datant de moins de 4 ans

### Contenu de la formation

Adapté aux besoins des participants et à leur exercice professionnel

### Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction du savoir théorique et pratique :

- Etudes de cas
- Analyses de situations professionnelles
- Mises en situations simulées et ateliers pratiques

### Evaluation des acquis

Evaluation formative au cours d'activités réflexives tout au long de la formation, quiz, guide d'aide à la progression

### Evaluation de l'action

Evaluation à chaud de la qualité de la formation par les apprenants par un questionnaire d'évaluation de niveau 1 et 2 sur l'échelle de KIRCKPATRICK

### Intervenants

Formateurs CESU spécialisés dans l'urgence et la pédagogie et experts du contenu

### Coordinateurs

Dr Dominique MASTELLI et Mme Isabelle BORRACCIA